



PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Communiqué de presse

Paris, le 11 septembre 2017

Organismes publics et entreprises : candidature jusqu'au 29 septembre

La remise des prix et les assises des délais de paiement auront lieu le 13 novembre à Bercy

Lancés pour la quatrième année consécutive, les prix des délais de paiement veulent saluer les pratiques exemplaires d'entreprises et d'organismes publics en faveur de la réduction des délais de règlement. Rappelons que les retards sont à l'origine d'une défaillance sur trois d'entreprise en France. Les prix seront décernés le 13 novembre prochain, lors des Assises des délais de paiement, au Ministère de l'Economie et des Finances.

Les candidatures sont ouvertes aux grands groupes, entreprises de taille intermédiaire (ETI), PME, organismes et établissements publics, collectivités territoriales et hôpitaux dont la politique vise à respecter et réduire les délais de paiement avec leurs fournisseurs. Des critères d'évaluation ont été retenus pour les entreprises du secteur privé et les structures publiques et parapubliques : quelles actions spécifiques ont été mises en place pour s'assurer du respect des délais légaux et contractuels ? Quelles dispositions pour soutenir la trésorerie des fournisseurs notamment les TPE/PME dans le cadre d'une politique d'achats responsables ? Au-delà des effets financiers, ces actions ont-elles des effets sur les relations clients/fournisseurs ?

Le jury d'experts, co-présidé par Jeanne-Marie Prost, présidente de l'observatoire des délais de paiement, Jean-Hervé Lorenzi, président du pôle de compétitivité Finance Innovation et Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, examinera les dossiers de candidature et désignera les lauréats dans six catégories : PME, ETI, grande entreprise, établissement public, collectivité territoriale, Etat et opérateur de l'Etat.

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au 29 septembre. La remise des prix aura lieu le 13 novembre 2017 lors des Assises des délais de paiement, au centre de conférence Pierre Mendès-France du ministère de l'Economie et des Finances (139 rue de Bercy, Paris 12^e).

Renseignements et dossier de candidature à télécharger : <http://prixdesdelaisdepaiement.fr>

A propos

La 4^e édition des Assises des délais de paiement, placée sous le Haut-Patronage d'Emmanuel Macron, Président de la République, et le parrainage de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, aura lieu le 13 novembre 2017 à Paris-Bercy. A cette occasion, six lauréats, donateurs d'ordre des secteurs public et privé, se verront décerner un prix pour leurs pratiques exemplaires en matière de délais de paiement, sur désignation d'un jury d'experts co-présidé par Jeanne-Marie Prost, Jean-Hervé Lorenzi et Pierre Pelouzet. <http://delais-paiement.fr>

Contacts presse :

Valérie Desgrandchamps / relations presse prix et assises des délais de paiement 2017 06 62 89 51 51 / vdesgrandchamps@wanadoo.fr
Thierry Chevalier / Compinnov / 01 850 88 222 – 06 80 20 96 23 / t.chevalier@compinnov.com

Partenaire principal



Nos partenaires



et nos soutiens

AFDCC – AMF – APASP – ASTECH – CAPEB – CCI France – CNA – CNCEF – CODINF – COMITE MECANIQUE IDF – CPME – DFCG – ETHIC – FIM
FINANCE INNOVATION – FNBM – MEDEF – MEDIATEUR DES ENTREPRISES – M-ETI – OBSERVATOIRE DES DELAIS DE PAIEMENT – PACTE PME – RAVI – SNDGCT